

AR PREFECTURE

013-241300375-20191210-DEL147_2019-DE
Regu le 11/12/2019



Maussane Les Alpilles, le 16 octobre 2019


TRÉSOR PUBLIC

Trésorerie de Maussane les Alpilles
Place Henri Giraud
13520 Maussane les Alpilles

Monsieur le Président

de Com. De com. De la vallée des Baux

OBJET : Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser pour mandatement sur un prochain bordereau, le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2019. Ce décompte est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma parfaite considération.


Annie LIEBAERT


MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Com. De com. De la vallée des Baux

INDEMNITÉ DE CONSEIL ANNÉE 2019

Gestion de 90 jours

(voir calcul sur état liquidatif ci-joint)

Montant des dépenses exercice:	2016	18 839 158,00
Montant des dépenses exercice:	2017	18 787 934,04
Montant des dépenses exercice:	2018	21 125 082,06

Total	58 752 174,10 €
--------------	------------------------

<i>Moyenne annuelle</i>	19 584 058,00 €
-------------------------	------------------------

Décompte de l'indemnité sur une gestion de 12 mois

3 pour 1000 sur les 7 622,45 premiers euros	22,87
2 pour 1000 sur les 22 867,35 euros suivants	45,73
1,5 pour 1000 sur les 30 489,80 euros suivants	45,73
1 pour 1000 sur les 60 979,61 euros suivants	60,98
0,75 pour 1000 sur les 106 714,31 euros suivants	80,04
0,50 pour 1000 sur les 152 449,02 euros suivants	76,22
0,25 pour 1000 sur les 228 673,53 euros suivants	57,17
0,10 pour 1000 sur toutes les sommes excédant 609 796,07euros	1 897,43

Total	2 286,17 €
--------------	-------------------

<u>Taux de l'indemnité:</u>	100 %	(Gestion de 90 jours)	soit :	571,54 €
-----------------------------	-------	-----------------------	--------	-----------------

<u>Indemnité de budget :</u>		0,00 €
------------------------------	--	---------------

Certifié exact.

Maussane les Alpilles le, 15/11/2019

Le Trésorier municipal,
Annie LIEBAERT


AR PREFECTURE

013-241300375-20191210-DEL147_2019-DE
Regu le 11/12/2019

ETAT LIQUIDATIF

1% solidarité =

Csg Dédutable =

Csg N.déduct =

Com. De com. De la vallée des Baux

Montant Imposable =

COMPTABLE PAYEUR

Trésorerie de Maussane les Alpilles

Place Henri Giraud
13520 Maussane les Alpilles

Objet de la dépense:

Indemnité de conseil	2019	
Taux de l'indemnité	100 %	571,54
<hr/>		
Indemnité de confection budget		0,00
Montant brut		571,54 €

CRÉANCIER

Annie LIEBAERT
Chef de poste à la trésorerie de Maussane les Alpilles
0
0

A précompter:

C.S.G.	2,40 %	+	6,80 %	51,65
R.D.S.	0,50 %			2,80
1% solidarité				0,00
Montant net				517,09 €

Indemnité versée au titre de l'année 2019
perçue après service fait sur la base des moyennes N-1 N-2 N-3
Arrêté à la somme de:

Cent Euros et Cents

Maussane , le 15/11/2019

Signature et cachet

Pièces justificatives de la dépense :
Délibération du 30 décembre 1899
Joint au mandat n° du
Exercice: